



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES.
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE A BAYONNE - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Monsieur GRENET présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Communauté d'Agglomération a délibéré le 25 mai 2007 pour attribuer à la Commune de Bayonne une subvention pour la construction d'une Bibliothèque Universitaire sur le site de La Nive à Bayonne.

Un financement complémentaire de 700 000 Euros a été inscrit pour ce projet à l'article 20414 du budget primitif de la Communauté d'Agglomération voté le 11 avril 2008.

Il est donc nécessaire de mettre en conformité la convention financière correspondante du 06 août 2007 portant à 2 300 000 Euros l'aide globale de l'Agglomération à ce projet réalisé en maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

28 JUIL. 2008

Affiché le

28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,


Pierre GRENADE

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- confirmer que la participation totale de la Communauté d'Agglomération pour le projet de Bibliothèque Universitaire à Bayonne sera de 2 300 000 Euros ;
- valider les termes de l'avenant n° 1 à la convention financière du 6 août 2007 joint à la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la signature de cet avenant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

